

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 7 février 2024**

---

Communication n° 04/02.2024

Objet: abri PC du collège du Cherrat

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En réponse à une météo glaciale, plusieurs grandes villes ont activé leur plan «Grand Froid» le mois passé. La Ville de Morges qui ne disposait pas d'abris opérationnels en quelques heures, a ouvert avec l'accord de notre Municipalité et en collaboration avec la Protection civile, un lieu d'hébergement nocturne destiné aux personnes sans domicile fixe, du 8 au 15 janvier 2024.

D'une capacité d'accueil de vingt à trente personnes, l'abri PC du collège du Cherrat a été mis à disposition des bénéficiaires qui pouvaient venir et partir librement durant la tranche horaire 18h00 – 8h00. Un service de transport sur demande, entre Morges et Saint-Prex, a également été mis en place.

Lors de cette action de solidarité, le lieutenant-colonel Laurent Sunier de la Protection civile du District de Morges nous a communiqué avoir accueilli jusqu'à sept personnes par nuit.

La Municipalité

Saint-Prex, le 7 février 2024/AG – 101.02/nm

*Pour tout renseignement, s'adresser à M<sup>me</sup> Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72*